
Renvoi au comité d'Instruction publique des demandes du citoyen Laurent sur son entreprise de gravure des objets du Museum français, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité d'Instruction publique des demandes du citoyen Laurent sur son entreprise de gravure des objets du Museum français, lors de la séance du 11 brumaire an III (1er novembre 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome C - Du 3 au 18 brumaire an III (24 octobre au 8 novembre 1794) Paris : CNRS éditions, 2000. p. 288;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_2000_num_100_1_21486_t1_0288_0000_10

Fichier pdf généré le 04/10/2019

vaisseaux. Elle informe aussi la Convention que les ateliers de ce district pour la fabrication du salpêtre sont dans la plus grande activité; qu'il en a déjà été déposé 13703 livres et que Villefranche, pour sa part, en a fourni 6373 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin (93).

26

La commune de Luzarches [Seine-et-Oise] félicite la Convention nationale sur son Adresse au peuple et désavoue toute pétition faite en son nom pour réclamer Clémence et Marchand que la Convention a fait mettre en état d'arrestation.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité de Sécurité générale (94).

La commune de Luzarches, district de Gonesse, département de Seine-et-Oise, désavoue formellement toute réclamation qui aurait pu être faite en son nom en faveur de Clémence et Marchand; elle consigne ce désaveu dans un procès-verbal, et elle ajoute : Législateurs, notre commune doit d'autant plus vous faire cette déclaration que lorsque Clémence et Marchand sont arrivés à Luzarches, il n'y existoit aucun trouble; que l'on y brûloit les titres féodaux; que l'on bénissoit vos lois et que la paix a été parfaitement consolidée par la présence de Charles Delacroix et Musset.

Cette commune félicite la Convention sur son Adresse au peuple français (95).

27

La société populaire de la Claitte [La Clayette], département de Saône-et-Loire, envoie 1356 L pour la construction d'un vaisseau et celle de Bel-Air-les-Foires [ci-devant Saint-Christophe-en-Brionnais] même département, fait passer la somme de 187 L pour aider à la construction du vaisseau *Le Vengeur*.

Mention honorable, insertion au bulletin (96).

[*Roberjot, représentant du peuple, député de la Saône-et-Loire, à la Convention nationale, s. d.*] (97)

(93) P.-V., XLVIII, 145.

(94) P.-V., XLVIII, 146.

(95) Bull., 11 brum. J. Fr., n° 768; M. U., XLV, 202.

(96) P.-V., XLVIII, 146.

(97) C 323, pl. 1378, p. 26. Mention marginale de la réception du don, signé Dueroisi. *Débats*, n° 769, 594; *Moniteur*, XXII, 398; *J. Mont.*, n° 19; *Bull.*, 12 brum. (suppl.).

La société populaire de la Claitte district de Marcigni [Marcigny], département de Saône-et-Loire envoie 1356 livres pour la construction d'un vaisseau.

La société populaire de Bel-Air-les-Foires ci-devant Saint-Christophe, district de Marcigni, département de Saône-et-Loire envoie la somme de 189 livres pour aider à la construction d'un vaisseau, le *Vengeur*.

ROBERJOT, député de Saône-et-Loire à la Convention nationale au nom des sociétés populaire sus dites.

28

Le citoyen Laurent qui a entrepris de faire graver tous les objets d'arts qui composent le Muséum français, fait différentes demandes à la Convention pour l'encouragement de son entreprise.

Renvoyé au comité d'Instruction publique pour en faire un rapport dans la décade (98).

29

La commission nationale des administrations civiles, police et tribunaux, fait passer à la Convention l'état numératif des détenus dans les maisons d'arrêt, de justice et de détention; le nombre en étoit, le 9 brumaire, de 3958 (99).

[*État des détenus, certifié conforme aux feuilles journalières remises par les concierges des maisons d'arrêt de la commune de Paris, le 9 brumaire an III*] (100)

| | |
|----------------------------------|-----|
| Abbaye | 30 |
| Anglaises, rue de l'Oursine | 22 |
| Anglaises, rue des fossés Victor | 28 |
| Anglaises, rue Charenton | 37 |
| Bicêtre | 769 |
| Belhome | 20 |
| Conciergerie | 28 |
| Cazerne, rue de Seves | 7 |
| Cazerne, rue des Carmes | 5 |
| Carmes | 56 |
| Desnos, dit Montprin | 9 |
| Ecoissais | 24 |
| Force (grande) | 553 |
| Force (petite) | 237 |
| Hospice national | 154 |
| Luxembourg | 315 |

(98) P.-V., XLVIII, 146. J. Fr., n° 767.

(99) P.-V., XLVIII, 146.

(100) C 323, pl. 1376, p. 27. 2 maisons d'arrêt : Coignart et Picpus, sont rayées, et le collège des Quatre-Nations est rajouté à la main. J. Fr., n° 767; *Gazette Fr.*, n° 1034; *J. Perlet*, n° 770, donne le chiffre de 4208 détenus; M. U., XLV, 185.